

J. Dominique

Dup^{te}

Monseigneur

Permettez moy de vous représenter avec un très profond respect, que j'ay eû l'honneur de vous détailler, Monseigneur, très amplement par ma lettre du 22^e. avril 1734. les traités qui m'avoient déterminé à faire mettre en prison les s^{rs}. Deshucouy, Du Condray et Rivaud, qui sont non seulement par ce qu'ils étoient redoublés au Trésor, mais sur tout à l'égard des deux premiers parce qu'ils étoient

déjà long temps sous différens prétextes la reddition de
leur Comptes.

Jay cette Lettre et Copie de l'ordonnance qui y étoit
jointe que j'avois envoyé au Juge du Petit Goave pour
s'en transporter chez le S. Du Coudray, et le faire mettre
en prison, il me semble que l'on peut voir bien clairement,
et à ne pouvoir s'y méprendre, que le principal motif, qui
m'avoit fait prendre ce party, étoit parce qu'ils ne vouloient
point absolument rendre leur Comptes; et cela de peur
que l'on ne reconnut, ce dont ils étoient redevables à leurs
Caisse, et en effet depuis plus de deux ans que j'étois
revenu de France, et que je les avois tous les jours
avec de grandes instances, et de très ordres réitérés de me
remettre les pièces justificatives de leur Recette et
Dépense, pour faire dresser ces Comptes là chez moy

puisqu'ils ne vouloient pas le suivre chez eux, Je n'avois
pu rien obtenir d'eux a ce sujet. Cependant
Monsieur, vous m'avez fait l'honneur de me marquer
le 27. Juillet 1734. que le Sr. de Thieuvy ne pouvoit au
debitur que par rapport au Sr. Rivaud, et celui cy ayant
fourni les Cautionna que j'avois exigé de luy, il pouvoit
extraordinaire que je les en suis arrêté dans le temps
que je l'aurois tranquille le Sr. Lescavotier, que l'on pouvoit
pensez, que je n'avois eu ce ménagement pour luy, que parce qu'il
avoit esté mon Commis et que je l'avois mis en place.
Ce qui m'obligea de vous retenir Monsieur, par ma
Lettre du 28. Octobre de l'année dernière, que je
m'estois déterminé à faire mettre le Sr. de Thieuvy
et du Coudray en prison, principalement parce qu'ils ne vouloient
point rendre leurs Comptes, suivant que j'avois eu l'honneur

Cette réplique ne vous a pas empêché Monseigneur,
de me manquer par la Lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'écrire du 18^e Janvier dernier, que vous
n'avez point approuvé le party violent que j'ay pris de
faire emprisonner, & destituer le Sr. Deshayes, que
l'on pouvoit penser avec raison que j'ay voulu le perdre,
et autant plus que je n'en ay pas usé de même contre
le Sr. Deshayes, et vous jurer Monseigneur a
propos de me répéter a ce sujet ce que vous m'avez déjà
manqué dans votre Lettre du 27^e Juillet de l'année
dernière, qu'on peut penser que je n'ay eu ce ménagement
pour luy, que parce qu'il avoit été mon Commis, et par une
autre Lettre du 9^e Juin dernier que j'ay reçu depuis
trois jours, vous me manquez Monseigneur, que
si lors que j'ay pris le party de faire arrêter le Sr.

de Thiverny, Rivaud, et du Condray, j'avois fait le même
traitement au S. Desarmotier, je n'aurois point donné occasion
aux plaintes que cette injuste préférence a causé, et la
rentree de son debt auroit esté accélérée.

Comme vous n'avez pas la bonté de m'indiquer,
Monsieur, dans aucune de vos lettres d'autres
moyens que j'eus pu employer pour contraindre les
Srs de Thiverny et du Condray à rendre leur Comptes,
ainsy que j'ay pour la liberté de vous le représenter très
humblement par ma lettre du 30. avril dernier en réponse
de celle du 18. Janvier.

Je ne puis penser autre chose, si ce n'est que vous
ne croyez pas auparavant, Monsieur, ce que j'ay pour
la liberté de vous en marque par lesd. deux lettres des
22. Avril et 28. Octobre 1734. que le principal

mon ordre avoir été exécuté, et voyant qu'il avoit été publié j'ay
eu soin de le faire exécuter, ainsi qu'il l'a été le 3^e may
de l'année 1734. trois semaines après leur détention. et
longtemps avant comme vous voyez Monsieur, que
j'eusse reçu aucune Lettre de vous à ce sujet;

J'adjouteray qu'en les faisant mettre en prison, je me
suis conformé à une ordonnance du Roy, suivant laquelle
on peut contraindre par coërcion tous les Comptables, à rendre
leurs Comptes, lorsqu'ils sont refusés de le faire; et
que s'ils se sont plaints en avance qu'il y auroit eu dans mon
procédé à cet égard une injure présumée, ils ne l'ont pas
osé faire icy, ou l'on sçait bien que je ne les ay fait
mettre en prison, que principalement parce q^{ue} ne voulions
pas rendre de Compte, et s'il on trouve même que j'ay
été bien patient dans cette occasion, et que j'aurois dû le

suive deux ou trois mois, et non deux ans après les leu
avoir demandé. Il n'y a que M. le Marquis
de Sures qui ait osé se plaindre de cette injuste
préférence, mais il n'a pu persuader personne icy, où tout
le monde trouve que l'injuste préférence est dans le party,
qu'il a pu de suivre mettre le sr. Lescaumotier en prison
plutôt que ceux qui sont dans le même cas que luy, et
plus ancienne débiteur.

A l'égard du sr. Rivaud qui n'a rien de compte
à rendre qu'au sr. Desbrieux, et qui par conséquent n'estoit
pas dans le même cas que luy et le sr. Du Couray
J'ai eu l'honneur de vous rendre compte très amplement
des motifs qui m'avoient déterminé à le suivre mettre
aussy en prison, par ma d. Lettre du 28. 1734.
ainsy je ne le répéteray point icy.

J'ay vu vous assurer, Monsieur, que M. Le
Marquis de Saxe connoit bien luy même qu'il n'y a
eu en cela n'y injustice, n'y partialité de ma part. J'ay
eu toute ma vie trop d'attention sur ma Conduite pour
avoir jamais donné lieu de m'en accuser avec raison ;
Mais comptant sur la Confiance que vous aviez
en luy, plus encore sur la grande protection dont il
est appuyé, ainsi qu'il luy est échappé de le dire,
il croit pouvoir faire et dire tout ce qui luy vient
dans l'esprit, et qui peut satisfaire ou justifier
bien ou mal ses passions et animositez. Pour moy qui
n'attends que de vous seul, Monsieur, la récompense
de mes services j'ay crû devoir prendre la liberté de
vous écrire cette Lettre, pour tâcher de me justifier
des mauvaises impressions qu'il me paroit que M.

le Marquis d. Suger vous a donné sur ma conduite,
Senequia pensee autre chose a peccé toute la Lettre
que j'ay pris la liberté de vous écrire, et la réponse
que vous auez jugé a propos de me faire.
Je suis avec un très profond respect

Monseigneur

au Petit Goave le 26. octobre

1735.

Votre vica humble et très obéissant
Secrétaire

W. L. M.

